Cinquante cinquième année. - N ° 225 A Vendredi 19 novembre 2021

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 2122

64 – PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BAYONNE

Ventes et cessions

798 386 850 RCS Bayonne.
LBH.
Forme : Société par actions simplifiée.
Capital : 2000000.00 EUR.
Adresse : Avenue du Bois de la Ville, 64120 Saint-Palais.
Oppositions : Art. L.236-14 du code de commerce.
Commentaires : GROUPE CASTILLON Société par actions simplifiée au capital de 4.000.000 € Siège social : Avenue du Bois de la Ville - 64120 SAINT-PALAIS R. C. S. BAYONNE 451 204 341 (Société absorbante) LBH Société par actions simplifiée au capital de 2.000.000 € Siège social : Avenue du Bois de la Ville – 64120 SAINT-PALAIS R. C. S. BAYONNE 798 386 850 (Société absorbée) AVIS DE PROJET DE FUSION PAR VOIE D'ABSORPTION Aux termes d'un acte sous seing privé en date à SAINT-PALAIS (64120), du 12 novembre 2021, la SAS LBH transmettrait à titre de fusion à la SAS GROUPE CASTILLON l'ensemble de son patrimoine. L'évaluation de l'actif et du passif de la SAS LBH à la valeur comptable dont la transmission à la SAS GROUPE CASTILLON est prévue est la suivante : Actif de 6.854.585 € - Passif de 1.610.509 € = Actif net de + 5.244.076 €. La SAS GROUPE CASTILLON, société absorbante, détenant la totalité des actions de la SAS LBH, société absorbée, il ne sera procédé à aucune augmentation du capital. De même, les apports effectués par la société absorbée n'étant pas rémunérés par l'attribution d'actions émises par la société absorbante, il n'a pas été établi de rapport d'échange. Les créanciers des sociétés participant à l'opération de fusion, dont la créance est antérieure à la date de parution du présent avis au BODACC, peuvent former opposition à cette fusion dans un délai de trente jours à compter de la parution du présent avis. Un exemplaire original du projet de fusion a été déposé au nom des deux sociétés le 16 novembre 2021 au Greffe du Tribunal de Commerce de BAYONNE..